

# FORMATION

## RÉFÉRENT HANDICAP EN ENTREPRISE

# Entreprises

T A R I F S   2 0 2 0 - 2 0 2 1



**HANDi**Solutions  
Facilitez l'intégration des personnes handicapées dans votre organisation



**#Tous  
Concernés**

# LÉGISLATION

## RÉFÉRENT HANDICAP : QUELLES OBLIGATIONS POUR L'ENTREPRISE

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel **impose la désignation d'un référent handicap au sein de toute entreprise employant au moins 250 salariés**. Ce dernier est chargé d'orienter, d'informer, et d'accompagner les personnes en situation de handicap.

« Article L5231-6-1 du code du travail. »

Le référent handicap est une personne ressource de l'établissement facilitant la mise en oeuvre de la politique handicap souhaitée par la Direction et les Instances représentatives du personnel.

Son positionnement doit lui permettre de participer aux évolutions opérationnelles et de les influencer.

Concrètement ses principales fonctions sont :

- Répondre à toutes les questions que peut se poser un salarié quant à l'intérêt d'être reconnu bénéficiaire de la loi
- Suivre les salariés détenteurs d'un titre de bénéficiaire de la loi au cours de leur carrière professionnelle
- Accompagner les salariés dans leurs démarches pour être reconnus bénéficiaires de la loi
- Faciliter l'intégration d'un nouveau salarié ayant un titre de bénéficiaire de la loi
- Anticiper les démarches à effectuer au cours des arrêts de travail ou même dès la restriction d'aptitude

- Favoriser la recherche de solutions pour permettre à l'entreprise de répondre à son obligation d'emploi
- Etre le relais avec les différents organismes et institutions représentatives du handicap et de l'OETH

Dans un contexte légal où les répercussions sur le plan économique et sur le plan social peuvent s'avérer extrêmement décisives pour l'entreprise, **la maîtrise du dispositif OETH représente un enjeu majeur tandis que la formation du référent handicap en sus d'être obligatoire, s'avère désormais cruciale.**



# FORMATION À DISTANCE

## Méthodes pédagogiques :

- Notre approche pédagogique est construite selon les objectifs à atteindre pour chaque thématique.
- Elle s'organise **sous différentes formes**, notamment :  
**Ateliers de mise en situation**  
**Jeux de rôles**  
**Exercices test**  
**Evaluation des besoins avant formation**  
**Attestation à chaud**

## Méthodes d'évaluation :

- Le participant effectuera un test final pour l'évaluation de ces acquis.
- Nous lui remettons une certification

## Notre Centre de formation est

« Handiacueillant » : adapté aux personnes en situation de Handicap.

## Formateurs experts :

- Nos responsables pédagogiques et formateurs sont des experts reconnus dans leurs métier

### Service pédagogique

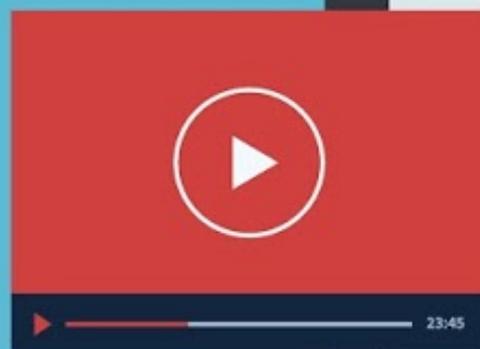
Mr Nathanel KRIEF  
Tél : 01.80.87.83.28  
Mail : [n.krief@reseau-rse.com](mailto:n.krief@reseau-rse.com)  
Joignable de 10h à 12h et de 14h à 17h

### Votre contact commercial :

Mme Stéphanie DUMOND  
Tél : 01.80.87.55.92  
Mail : [s.dumont@reseau-rse.com](mailto:s.dumont@reseau-rse.com)

### Votre contact technique :

Mme Laurence AZOULAY  
Tél : 01.80.87.83.30  
Mail : [log.cr2eformation@reseau-rse.com](mailto:log.cr2eformation@reseau-rse.com)



# LES OBJECTIFS

Maitriser le dispositif OETH a toujours représenté une réelle plus-value sur le plan économique et social, pour les entreprises concernés par la loi Handicap. Aujourd'hui, nommer le référent handicap en charge du pilotage de ce dispositif devient obligatoire.



**MAITRISER LE CADRE  
LÉGISLATIF DU HANDICAP  
ET LA LOI « AVENIR PRO »**



**CONSTRUIRE UNE CULTURE  
INCLUSIVE EN MATIÈRE DE  
HANDICAP**



**FAVORISER LE MAINTIEN  
DANS L'EMPLOI DES  
SALARIÉS HANDICAPÉS**



**CONNAITRE LES ACTEURS  
INTERNE ET EXTERNE EN  
TANT QUE RÉFÉRENT  
HANDICAP**

## Une personne sur deux sera atteinte par le handicap !

Le handicap a longtemps été stigmatisé, trop souvent associé aux personnes à mobilité réduite ou celles atteintes de déficience intellectuelle. Sa perception commence à évoluer et la société comprend enfin, que nous sommes tous concernés. Les chiffres sont sans appel : 80% des handicaps sont invisibles tandis qu'une personne sur deux sera atteinte par le handicap au cours de sa vie. Face à ce changement d'idéologie et aux attentes croissantes de la société, de nombreuses entreprises ont compris la nécessité de mettre en place une politique d'inclusion afin de prévenir les discriminations. Encouragées par le législateur notamment avec l'avènement de la loi PACTE ou carrément contraintes avec l'entrée en vigueur de la loi Avenir Professionnelle, l'inclusion au sens large du terme est devenu incontournable pour l'engagement social des entreprises.

**#Tous  
Concernés**



# FORMATION À DISTANCE

## Modalités et durée d'accès

Cette formation peut être financée par votre OPCO jusqu'à 100% (une équipe de gestionnaire spécialisée en OPCO vous accompagne tout au long de la gestion administrative)  
La formation sera accessible après accord de votre OPCO, ou après validation de la proposition tarifaire par l'entreprise

## Objectifs :

- ★ Maîtriser le cadre législatif du handicap et la loi « Avenir Professionnel » et ce que cela impose
- ★ Assurer pleinement son rôle de référent handicap afin de construire une culture inclusive en matière de handicap
- ★ Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés par des campagnes de sensibilisation
- ★ Connaître des acteurs internes et externes en tant que référent handicap
- ★ Savoir accompagner les managers et les collègues d'une personne handicapée

## Public visé :

- Référent Handicap, DRH, RH responsables de mission Handicap, managers, chargé de prévention en santé au travail, membres du CSE.  
De manière générale, toutes personnes amenées à intervenir dans la politique Handicap de leur structure.

## Délais d'accessibilité :

- Durée estimée d'un mois

## Nombre max de stagiaires :

- De 1 à 1000 stagiaires

## Pré-requis :

- Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

## Modalités d'accès à la formation :

- Les participants doivent être équipés d'un outil informatique

**Prix HT : 1890 €**

**Durée : 14H**



**CR2E SENSIBILISATION ET FORMATION / HANDISOLUTIONS**

126 Avenue du Général Leclerc

92100, Boulogne-Billancourt

SIREN: 827 484 064 00023

APE : 8559A

**01.80.87.55.92**

**[WWW.HANDISOLUTIONS.FR](http://WWW.HANDISOLUTIONS.FR)**

**[CR2E.FORMATION@RESEAU-RSE.COM](mailto:CR2E.FORMATION@RESEAU-RSE.COM)**